



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n° 2017/024

Séance du 05 mai 2017

Date de convocation : 28.04.2017
Nombre de Conseillers : en exercice : 11
en présence : 7
votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le cinq du mois de mai, à vingt heures zéro minute,
les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Brémontier-Merval, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire.

Présents :

Mesdames : DIETTE Corinne et RENSING Maryline.
Messieurs : COSQUER Jean-Luc, GUÉROULT Augustin, HÉRAIL Jean-Noël, LEROY Alain et POTIER Christopher.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame : FRÉRET Nathalie a donné pouvoir à LEROY Alain.
Messieurs : DA SILVA LOUREIRO Emmanuel a donné pouvoir à COSQUER Jean-Luc,
HECKETSWEILER Guillaume a donné pouvoir à GUÉROULT Augustin.

Absent excusé :

Monsieur : GIDON Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M.POTIER Christopher assisté de Mme DRAHI Marie-Laure, fonctionnaire territoriale.

Objet : CIMETIÈRE : TARIFS ET DURÉE DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la visite sur site de l'entreprise Berthelot ce vendredi matin. Ont été définis l'emplacement et les aménagements préalables à l'installation de l'espace cinéraire. Les travaux seront exécutés avant juillet. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les tarifs et les durées de mise à disposition des cases du columbarium, des cavurnes et du jardin du Souvenir.

Il demande à revoir également le prix des concessions.

Pour ce faire, il donne le résultat de son enquête faite auprès des communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer ainsi les tarifs et durée de mise à disposition :

Durée	Concession	Case columbarium	Cavurne	Jardin du Souvenir
30 ans	120 €	240 €	60 €	20 €
50 ans	200 €	400 €	100 €	

- d'adopter un règlement au prochain Conseil Municipal.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le 09 mai 2017, Le Maire – J.L COSQUER.



Acte rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture
de Dieppe le 11.05.2017.
Le Maire J.L COSQUER.

